



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université 20 août 1955 Skikda



Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et sciences de
Gestion

L'Équipe de PRFU du Département de Sciences Financières et Comptabilité

Sous le code : F03N01UN210120230001

En coopération avec:

Le Laboratoire d'Economie, de Finance et de management (ECOFIMA) &

Le Laboratoire Start-ups Financing Lab in light of the Knowledge Economy (SFKE)

En collaboration avec: la Chambre Nationale des Commissaires aux comptes – Algérie



Organisent,

Un séminaire national sur :

La Problématique d'Audit Expectation Gap AEG dans l'environnement d'audit algérien,

Diagnostic et traitement à la lumière des expériences internationales

Le: 30 octobre 2024

Salle des conférences, Université 20 Août 1955 Skikda

Président d'honneur du séminaire : Pr. BOUFENDI Toufik, Recteur de l'université.

Superviseur générale : Pr. KIMOUCHE Bilal, doyen de la faculté.

Président du séminaire: Dr. AMARA Meriem.

Président du Comité Scientifique du séminaire : Pr. MEZIANI Nouredine.

Président du comité d'organisation du séminaire : Dr. ABDELOUAHED Mohamed.

Problématique :

Les multiples affaires de scandales financiers survenus dans divers pays économiquement puissants, semblent avoir érodé la confiance envers le rôle sociétal de l'auditeur externe. En effet, de nombreuses études, qu'elles soient menées à titre individuel ou institutionnel, ont été entreprises dans le but d'examiner et d'analyser les lacunes entre les attentes dans l'environnement de l'audit.

Dans cette optique, en 2010, la Commission européenne a initié une réflexion à l'échelle européenne intitulée "Politique d'audit - leçons de la crise". L'objectif de cette démarche est d'établir un diagnostic global de la situation de l'audit en Europe. Cette initiative encourage toutes les parties prenantes impliquées dans le processus d'audit à exprimer leurs points de vue sur cette question. L'initiative de la Commission européenne de lancer cette réflexion symbolise une remise en question de la légitimité sociale de l'auditeur à la suite des révélations de scandales.

L'Algérie n'est pas à l'abri des crises dans le domaine de l'audit légal, un phénomène qui a touché aussi bien les pays développés que ceux en développement. C'est pourquoi le gouvernement a entrepris une série de réformes comptables et professionnelles visant à améliorer les pratiques dans ces domaines. Ces réformes ont débuté par l'adoption du système de comptabilité financière (SCF) en 2007, qui a servi de nouveau cadre comptable s'inspirant et orienté par les pratiques comptables internationales. Par la suite, la loi n° 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé a été promulguée, réorganisant et réglementant ces professions en Algérie, ladite loi a été suivie par la publication d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires, notamment la parution, jusqu'à présent de (16) seize normes d'audit algériennes (NAAs), qui sont inspirées des normes internationales d'audit (ISAs).

Toutefois, en dépit de ces avancées significatives dans le domaine de l'audit en Algérie, les parties prenantes estiment que cette profession n'a pas encore pleinement rempli son rôle attendu qui consiste à garantir la bonne conduite des activités économiques en réduisant les asymétries d'information entre les directions d'entreprises et les parties prenantes. De surcroît, les problèmes de manipulation comptable, d'évasion fiscale, de détournement de fonds et autres délits qui ont été associés à de nombreuses institutions économiques et financières ces dernières années ont suscité de sérieuses interrogations quant aux limites de la responsabilité du commissaire aux comptes en Algérie face à de tels actes, ainsi que sur le degré de diligence professionnelle qu'il exerce dans l'accomplissement de ses fonctions conformément aux normes professionnelles en vigueur. Par ailleurs, les professionnels en Algérie estiment que leur faible contribution au renforcement de la confiance entre les acteurs économiques est attribuable à des facteurs liés à l'environnement économique, législatif et culturel du pays, et ne dépend pas à la compétence de l'auditeur externe.

À la lumière sur ce qui précède, il est possible de formuler l'objet du séminaire, à travers les questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur d'Audit Expectation Gap AEG au sein de l'environnement de l'audit en Algérie ?
- Quelles sont les principales caractéristiques d'Audit Expectation Gap AEG dans le domaine de l'audit en Algérie ?
- Quels mécanismes institutionnels, juridiques et réglementaires pourraient être proposés pour atténuer l'Audit Expectation Gap AEG dans l'environnement de l'audit en Algérie ?

Objectifs du séminaire :

- ✓ Comprendre la nature du problème lié à l'Audit Expectation Gap AEG, des utilisateurs des états financiers et des rapports d'audit, ainsi que la performance des auditeurs ;
- ✓ Procéder à une analyse du phénomène de l'Audit Expectation Gap AEG dans l'environnement de l'audit, en tenant compte de ses multiples dimensions (économiques, sociales, culturelles), et utiliser cette analyse comme un cadre de référence pour la mise en place de procédures et de politiques visant à réduire cet écart ;
- ✓ Identifier les caractéristiques organisationnelles et professionnelles spécifiques au marché de l'audit en Algérie, et mettre en lumière les éventuels dysfonctionnements structurels qui y sont présents ;
- ✓ Comprendre les besoins véritables des utilisateurs des états financiers et des rapports d'audit, notamment ceux des commissaires aux comptes (auditeurs légaux), et obtenir leur perception de la performance des commissaires aux comptes en Algérie.
- ✓ Proposer des suggestions et des solutions pratiques aux institutions de supervision et de réglementation de la profession d'audit en Algérie, afin de les aider à élaborer les politiques et les procédures nécessaires pour améliorer la qualité de l'audit externe et renforcer son rôle dans l'accroissement de la confiance et de la transparence dans l'économie algérienne.

Axes du séminaire :

1. Évolution du cadre conceptuel de l'audit externe ;
2. Le cadre cognitif du phénomène de l'écart des attentes AEG dans l'environnement d'audit ;
3. Rôle des organisations internationales et régionales dans le développement et l'internationalisation de la profession d'audit ;
4. Importance de l'amélioration et du développement de l'enseignement comptable dans la réduction de l'écart des attentes AEG en matière d'audit ;
5. Impact de l'adoption et de la mise en œuvre de systèmes de gouvernance d'entreprise sur la réduction de l'écart des attentes AEG en matière d'audit ;
6. Rôle du développement du cadre réglementaire et législatif de la profession d'audit dans la réduction de l'écart des attentes AEG en matière d'audit ;
7. Défis rencontrés dans la pratique de l'audit externe face à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle ;
8. Rôle des systèmes de contrôle qualité au sein des cabinets d'audit en Algérie pour réduire l'écart des attentes AEG en matière d'audit ;
9. Implication des organismes gouvernementaux, de réglementation et de surveillance dans la réduction de l'écart des attentes AEG en matière d'audit ;
10. Rôle de l'amélioration et du développement des pratiques de communication financière au sein des entreprises pour mieux aligner les attentes des parties prenantes en matière de l'audit.

Participants ciblés au séminaire

Les enseignants universitaires ; les doctorants, les professionnels comptables ; les auditeurs internes ; les fiscalistes, les dirigeants d'entreprises et d'institutions financières.

Conditions de participation :

- La communication doit être rédigée selon les normes académiques reconnues.
- La communication doit pas avoir été publiée, présentée dans d'autres séminaires ou journées d'étude, ni soumise à des revues scientifiques.
- Le sujet de la communication doit être aligné avec l'une des thématiques du séminaire.
- La participation est limitée à deux (2) chercheurs au maximum, avec une préférence pour les contributions individuelles et basées sur le terrain.
- Les communications sont acceptées en trois langues : arabe, français et anglais.
- Le nombre de pages de la communication ne doit pas dépasser 20 pages.
- La communications doivent être préparés conformément au modèle spécifié dans les directives (trouvant dans le préambule).
- Prévoir une page distincte dans la communication pour un résumé en arabe et dans une autre langue étrangère, en mentionnant les mots-clés.
- La communication doit être accompagné d'un formulaire de participation comprenant les informations suivantes : nom et prénom du chercheur, rang académique, adresse e-mail, numéro de téléphone, institution et laboratoire d'affiliation, en précisant l'axe de recherche.

Dates et remarques importantes :

- Date limite de soumission des communications complètes : **15 septembre 2024.**
- Date limite de proclamation des résultats de l'évaluation : **5 octobre 2024.**
- Les communications doivent être envoyées à l'adresse e-mail du séminaire : **audit2024skikda@gmail.com**
- Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'adresse e-mail du séminaire.
- Lien du modèle de communication :

<https://docs.google.com/document/d/1GzeGWABoyrjaWt5RbG9TcxvvZpiiCLJ3/edit>